

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**  
peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**  
Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einZA Farben GmbH & Co KG  
Junkersstraße 13  
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einZA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**  
sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

-

**Mentions de danger**

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH208

Contient morpholine-4-carbaldehyde, butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

### 2.3 Autres dangers

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

Le produit ne contient aucun composant > 0,1 % qui réponde aux critères PBT et vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII, ou qui soit inscrit sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1. La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>morpholine-4-carbaldehyde</b>		
	4394-85-8 224-518-3 - 01-2119987993-12	Skin Sens. 1B; H317	< 2,50 % en poids
2	<b>butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle</b>		
	55406-53-6 259-627-5 616-212-00-7 -	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372	>= 0,25 - < 1,00 % en poids
3	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,10 % en poids
4	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>		
	3811-73-2 223-296-5 613-344-00-7 -	EUH070 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,10 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	-	M = 10	M = 1
3	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,036%	M = 1	M = 1
4	-	-	M = 100	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H372 -; larynx; -
4	H372 -; système nerveux ; -

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3	450 mg/kg de poids corporel		
4	500 mg/kg de poids corporel	790 mg/kg de poids corporel	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

#### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Ne pas rejeter dans les égouts/cours d'eau/sol.

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	morpholine-4-carbaldehyde			4394-85-8 224-518-3	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11,7	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	50,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	13,3	mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	morpholine-4-carbaldehyde			4394-85-8 224-518-3	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,17	mg/kg/jour

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

dermale	(chronique) à long terme	systémique	4,17	mg/kg/jour
par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,93	mg/m <sup>3</sup>
par inhalation	(chronique) à long terme	local	13,3	mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>morpholine-4-carbaldehyde</b>		<b>4394-85-8</b> <b>224-518-3</b>
	Eau	eau douce	0,5 mg/L
	Eau	eau marine	0,05 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,85 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	0,185 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	0,076 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2000 mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

#### Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>
--------------------------

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

Code produit: 0074053

Version actuelle: 10.0.2, révision: 11.05.2026

Version remplacée: 10.0.1, révision: 08.12.2025

Région: BE

liquide			
<b>Etat</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
Suivant le nom du produit			
<b>Odeur</b>			
caractéristique			
<b>pH</b>			
Valeur	6,0	-	7,0
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	env.	100	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Non applicable			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
Non applicable			
<b>Inflammabilité</b>			
Non applicable			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	<	100	hPa
Température de référence		50	°C
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	env.	1,00	g/cm <sup>3</sup>
Méthode	DIN 51757		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	miscible		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
log Pow		-1,2	
Température de référence		23	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

Viscosité cinématique			
Valeur	env.	25	sec
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (4 mm)		

Essai de séparation des dissolvants	
Non applicable	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>morpholine-4-carbaldehyde</b>	<b>4394-85-8</b>	<b>224-518-3</b>
DL50	>	7360	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>	<b>2634-33-5</b>	<b>220-120-9</b>
ETA		450	mg/kg de poids corporel
Source	1272/2008/CE, annexe VI		
3	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>	<b>3811-73-2</b>	<b>223-296-5</b>
ETA		500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>morpholine-4-carbaldehyde</b>	<b>4394-85-8</b>	<b>224-518-3</b>
DL50	>	18400	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		

Nom commercial : einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

Code produit: 0074053

Version actuelle: 10.0.2, révision: 11.05.2026

Version remplacée: 10.0.1, révision: 08.12.2025

Région: BE

Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5
ETA		790	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

#### Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

##### Nom du produit

einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).
------------	--

#### Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
CL50	>	5,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9
ETA		0,21	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		
3	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5
ETA		0,5	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
Voie d'exposition		orale	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 421		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

**Autres informations**  
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
CL50	>	500	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	DIN 38412 Part 15		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Nom commercial : einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

Code produit: 0074053

Version actuelle: 10.0.2, révision: 11.05.2026

Version remplacée: 10.0.1, révision: 08.12.2025

Région: BE

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
CE50		>	500 mg/l
Durée d'exposition			48 h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
CE50		23880	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	DIN 38412 T.9		
Source	ECHA		

#### Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		100	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Facteur de bioconcentration (FBC)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
FBC		<	1,9
Espèces	Cyprinus carpio		
Méthode	OECD 305 C		
Source	ECHA		

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	morpholine-4-carbaldehyde	4394-85-8	224-518-3
log Pow		-1,2	
Température de référence		23	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

## 12.8 Autres informations

### Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Laisser sécher la peinture/le vernis dans un endroit bien aéré et, une fois complètement durci, éliminer avec les déchets résiduels. Éliminer séparément les résidus liquides ou non séchés.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

D après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5	75
3	Aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	231-072-3	75
4	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	259-627-5	75
5	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	212-782-2	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC

1,85 %

**Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules**

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: e, type: (Wb) à base d'eau = 130 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 130 g/l

**Prescriptions nationales**

**Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

EUH070	Toxique par contact oculaire.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Nom commercial :** einZA mix Novatrol Alpenöl Silvershine, Basis ME

**Code produit:** 0074053

**Version actuelle:** 10.0.2, révision: 11.05.2026

**Version remplacée:** 10.0.1, révision: 08.12.2025

**Région:** BE

## Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

## Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Document protégé par le droit d'auteur. Toute modification ou reproduction nécessite l'accord explicite de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 739888